

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME : Evaluation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2011-2016 et préparation du renouvellement du dispositif – Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Considérant la fin de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne au 2 juin 2016 et l'impossibilité de la proroger sur une période inférieure à 5 ans, la Ville de Bayonne réalise, en accord avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 64, l'évaluation de ce dispositif afin de préparer son renouvellement. Il est précisé que l'OPAH-RU est complémentaire au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés 2011-2018.

Cette étude vise à :

- réaliser l'évaluation du dispositif au regard de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- conduire une réflexion sur son renouvellement : préconisations intégrant des problématiques singulières (copropriétés en difficulté, sécurité incendie par exemple), définition des enjeux et objectifs du futur dispositif.

Suite à une phase de consultation effectuée en avril 2016 et conformément à l'avis du comité Mapa, Monsieur le Maire a retenu, par décision du 24 mai 2016, l'offre remise par le bureau d'études Urbanis Etudes et Expertises.

Cette étude, d'un montant de 37 000 € HT, se déroulera de juin à octobre 2016. Elle pourrait être financée à hauteur de 50 %, soit 18 500 €, par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au regard de son règlement général d'intervention.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Anah pour sa participation au financement de cette étude dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.